Saint-Ouen l'Aumône le 18 février 2020

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assister à la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**, qui se réunira à la Mairie le :

- ***Lundi 24 février 2020, à 20 h 30***.

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2020

1. Préemption d'un ensemble de parcelles sur le secteur de Liesse 3
   (Exposé : M. LINQUETTE)

2. Convention d'objectifs 2020 entre la commune et l'Association Sportive de Saint-Ouen l'Aumône (ASSOA)
   (Exposé : M. DERUS)

3. Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 conclue entre la commune et l'Office Local d'Animation (OLA)
   (Exposé : Mme SAINT-GERMES AKAR)

Compte-rendu des décisions du maire

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur du Conseil municipal, les sujets suivants pourront faire l'objet d'un vote sans débat :

4. Convention d'objectifs 2020 conclue entre la commune et l'association sportive Société Nautique de l'Oise (SNO)
   (Exposé : M. DERUS)

5. Convention d'objectifs 2020 conclue entre la commune et les Cougars
   (Exposé : M. DERUS)

6. Subvention de fonctionnement par élève, versement aux coopératives scolaires
   (Exposé : Mme CHATELAIN)

7. Tarifs extérieurs pour les stages sportifs et théâtre
   (Exposé : Mme CHATELAIN)

2, PLACE MENDÈS-FRANCE • BP 70015 • SAINT-OUEN L'AUMÔNE • 95318 CERGY-PONTOISE CEDEX
TÉL : 01 34 21 25 00 • FAX : 01 34 64 35 65 • COURRIEL : courrier@ville-saintouenlaumone.fr

8. Modification du tableau des emplois
   (Exposé : M. LINQUETTE)

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Le Maire,

Laurent LINQUETTE

(Une projection de l'ensemble des notes sera effectuée.)